

COMITE SYNDICAL STATUTAIRE

SÉANCE DU 14 JUIN 2011

- Moulin d'Ors à Châteaufort -

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. PLANCHENAUULT	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
M. MEMAIN	Maire de Cernay-la-Ville
M. PANNETIER	Maire de Châteaufort
Mme VON EUW	Maire-adjoint de Chevreuse
M. MONTEGUT	Maire-adjoint de Choisel
Mme LEMONNIER	Maire-adjoint de Dampierre-en-Yvelines
M. ALISSE	Maire-adjoint de Lévis-Saint-Nom
M. ALLES	Maire de Longvilliers
M. BESCO	Conseiller municipal de Magny-les-Hameaux
M. PELLETIER	Maire de Milon-La-Chapelle
Mme MEURGER	Maire-adjoint de Rochefort-en-Yvelines
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. SAUTIERE	Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
M. FIDELLE	Maire de Senlisse
M. AMOSSE	Conseiller municipal de Vieille-Eglise-en-Yvelines

Avec voix consultative :

M. DE WINTER (Chambre d'Agriculture)
M. DELOROZOY
M. FOURNIGAUULT (Chambre de Métiers des Yvelines)
Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)
M. BERGER (CES Idf)

Ainsi que :

M. PAQUIER (Conseil régional d'Ile-de-France)
Mmes LE LAGADEC, DRANSART, DUC, HOUGUET, MAUSSION, RENARD, MM. HARDY, MARGAT, STEPHAN, (PNR)

Pouvoirs :

- Pouvoir de M. CRENO à M. PELLETIER
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE

Absents excusés

M. JAMES – M. JENNER – M. AUBLE et Mme TACYNIAK

Monsieur VANDEWALLE accueille les participants et constate que le quorum est réuni. Il demande l'inscription des points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- projet d'animation artistique par une plasticienne en résidence dans les Vaux de Cernay.
- réponse des Domaines sur évaluation du Petit Moulin dans le cadre du projet de réhabilitation des Vaux de Cernay,

- Information sur la validation du projet de la Charte par le CNPN qui se réunira le 4 juillet prochain.

Compte rendu du Comité syndical du 21 mars 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Avenant n° 1 au Contrat de Parc 2007 / 2011

Le Contrat du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, signé le 25 juillet 2008, fixe, pour la période 2007-2013, les engagements du Parc ainsi que ceux de l'État, de la Région et du Département des Yvelines en faveur du Parc, et les modalités de travail et de concertation entre les partenaires.

Dans ce cadre, un premier programme d'actions prévisionnel pour la période 2007-2010 a été annexé au Contrat de Parc. La définition d'un nouveau programme d'actions prévisionnel pour la période 2011-2013 a dû faire l'objet d'un avenant, au regard des enjeux et objectifs de la Charte révisée et du nouveau périmètre du Parc avec une forte extension de 21 à 51 communes, dont 43 dans les Yvelines et 8 en Essonne et l'arrivée du Département de l'Essonne dans le partenariat financier.

a- Présentation générale.

Le montant total des financements associés au contrat de Parc s'élève à **26 112 823 €** sur la période 2007-2013. Les frais de fonctionnement de la structure du Parc sont évalués à **13 281 682 €**. Et le total du programme d'actions à **12 831 141€**.

Les réalisations du programme d'actions 2007-2010 s'élèvent à 4 423 800 €, soit un différentiel de 764 500 € par rapport à l'enveloppe de 5 188 300 € du programme d'actions prévisionnel 2007-2010. Le programme d'actions prévisionnel 2011-2013 porte sur un montant total de **7 133 641 €** suivant une répartition par objectifs définis dans la nouvelle Charte telle que figurant en annexe 3 au présent contrat, dont :

- 5 036 133 € au titre du programme d'actions portant sur l'ensemble du territoire du Parc étendu,
- 2 097 508 € au titre de l'accompagnement du projet FISAC sur le département des Yvelines.

b- Participation de la Région Ile-de-France.

La Région Île-de-France consacre une enveloppe maximale de 4 280 185 € sur le programme d'actions 2011-2013. Considérant le montant de 2 657 888 € affecté pour le programme d'actions sur la période 2007-2010, cela porte l'engagement financier régional au titre du programme d'actions à 6 938 072 € sur la durée du contrat de Parc 2007-2013.

c- Participation du Département des Yvelines.

Le Département des Yvelines consacre une enveloppe de 2 537 691 €, dont un maximum de 20 % au titre de ses crédits de fonctionnement, au programme d'actions 2011-2013 selon la répartition suivante :

- 1 698 688 € au titre du programme d'actions portant sur l'ensemble du territoire du Parc étendu à un taux de participation de 33,73 % considérant le partenariat du Département de l'Essonne,
- 839 003 € au titre de l'accompagnement du projet FISAC sur le département des Yvelines à un taux de participation de 40 %.

Considérant le montant de 1 759 674 € affecté pour le programme d'actions sur la période 2007-2010, cela porte l'engagement financier yvelinois au titre du programme d'actions à 4 297 365 € sur la durée du contrat de Parc 2007-2013.

d- Participation du Département de l'Essonne.

Le Département de l'Essonne consacre une contribution maximale de 525 271 € durant la période 2011-2013, dont :

- 209 506 € pour les frais de structure du Parc,
- 315 765 € pour les actions, hors accompagnement du projet FISAC sur le Département des Yvelines, à un taux de participation de 6,27 %.

M. VANDEWALLE exprime sa satisfaction de ce plan de financement. Il estime que les grandes collectivités ont pleinement adhéré aux ambitions du Parc en consentant un effort particulier dans un contexte de restrictions budgétaires. Il souhaite les en remercier publiquement.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet d'avenant n° 1 du Contrat de Parc 2007/2013 ainsi que le programme d'actions prévisionnel de la phase 2 : 2011/2013. Il autorise le Président à signer cet avenant n° 1. Cet avenant devrait être approuvé par la Commission Permanente régionale du 7 juillet prochain.

M.VANDEWALLE ajoute que la Directrice du Parc rencontre actuellement chacun des maires de l'extension afin de prendre connaissance de leurs attentes et de présenter les principales missions de l'équipe du Parc. En parallèle, une réflexion est menée par le bureau syndical afin de réfléchir à de nouvelles modalités de gouvernance et d'organisation du travail dans le cadre d'un parc élargi.

Enveloppe-programme

- 040PG : dossier 149 : création d'une réserve incendie au Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières.

Cette enveloppe-programme est soumise au comité syndical après approbation par le S.D.I.S. des Yvelines de l'analyse technique des solutions proposées par la mission Environnement du P.N.R. Le choix d'une cuve enterrée en béton est défendue par M. Quérard, président de la Commission Nature/Environnement. C'est la solution technique la plus fiable et aux incidences paysagères et environnementales les plus mineures.

Cette enveloppe-programme présentée est approuvée à l'unanimité.

Validation des aides attribuées le 7 juin 2011 par le Comité d'attribution des aides PNR / FISAC aux entreprises

A des fins de validation par le comité syndical du syndicat mixte et d'information publique, une délibération reprend la liste des aides attribuées par le comité des aides économiques qui s'est tenu le 07 juin dernier, présidé par M. Robert DELOROZOY, président de la Commission *Développement économique* du Parc :

- Association des artisans et commerçants sédentaires de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse AACSR.
Opérations d'animations commerciales collectives : 19 200 €
Subvention accordée = 2 000 €

- « Boulangerie-Pâtisserie » - Bonnelles – M& Mme LE CORNO
Investissements : (modernisation)
Réfection du sol du fournil, vitrine réfrigérée = 14 587 € HT
Subvention accordée = 4 376 €

- « La Boîte à bois » menuiserie – Auffargis – M PEPIN & M AUBARD
Investissements : (création)
Aménagement, matériel, mobilier, chariot élévateur = 88 260,65 € HT
Subvention accordée = 22 500 € (plafond)

- Entreprise de M HOULBERT - Menuiserie – Méré
Investissements : (modernisation)
Matériel & chariot élévateur = 73 789 € HT
Subvention accordée = 22 136 €

- HB Services – Rénovation bâtiment – Chevreuse – M BREBANT
Investissements : (modernisation)
Fourgon atelier et utilitaire, camion poly benne et marquage = 89 572 € HT
Subvention accordée = 22 500 € (plafond)

- « Boulangerie-Pâtisserie » - Dampierre – M& Mme MILON
Investissements : (modernisation)
Aménagement du magasin et du laboratoire de fabrication = 197 890 € HT
Subvention accordée = 22 500 € (plafond)

Validation des aides attribuées le 3 mai 2011 par le comité de sélection des projets éducatifs

A des fins de validation par le comité syndical du syndicat mixte et d'information publique, une délibération reprend la liste des aides attribuées par le comité de sélection des projets éducatifs qui s'est tenu le 03 mai dernier.

Le comité s'est prononcé favorablement pour deux dossiers :

- Centre de Loisirs de Lévis-Saint-Nom : participation financière à la constitution d'une malle pédagogique pour le suivi d'une rigole sur la commune : 273,00 €

- Centre de loisirs Henri Dès — Magny-les-Hameaux : participation financière à l'achat de matériel dans le cadre d'un jardin : 500,00 €

Un troisième dossier a aussi été retenu, sous réserve de la production de documents complémentaires. De plus amples informations seront présentées en séance aux membres du comité syndical. Il s'agit du dossier suivant :

- Centre de loisirs ALEC — Cernay-La-Ville : participation financière à l'achat de matériel pédagogique dans le cadre d'un projet sur les abeilles et la pollinisation : 408,10 €.

Demande de subvention pour les aménagements du Rouillon de la Madeleine – Avenant au Contrat Eau

Le Contrat Eau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du P.N.R. a été signé avec le Conseil Général des Yvelines le 15 septembre 2006 pour une durée de 5 ans. Dans le cadre de ce contrat, il était prévu de financer :

- Une opération intitulée « *Restauration du Marais de Maincourt* », inscrite au Contrat Eau pour un montant de 395.000 € H.T. Cette opération a été finalement financée dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 ;

- Une opération intitulée « *Aménagement hydraulique du torrent de la Madeleine* », inscrite au Contrat Eau pour un montant de 137.540 € H.T., en cours de réalisation.

Dans son rapport de projet établi en février 2010, le bureau d'études en charge de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement hydraulique du Rouillon de la Madeleine a estimé le coût des travaux à 371.770 € H.T. Ce montant dépasse donc largement l'enveloppe prévue en 2006 dans le Contrat Eau. L'opération 644 correspondant à ces travaux a donc été votée dans le cadre du Budget primitif 2010 du P.N.R.

Il est donc demandé au Comité syndical d'autoriser le P.N.R. à solliciter donc le Conseil Général des Yvelines pour :

- la conclusion d'un avenant au Contrat Eau, pour utiliser la subvention prévue pour l'opération « *Restauration du Marais de Maincourt* » au profit de l'opération « *Aménagement hydraulique du torrent de la Madeleine* »,

- une prolongation du Contrat Eau pour une durée d'une année supplémentaire, afin de permettre l'achèvement de cette opération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention avec l'association des 4A (ex-Cercle des IV Arthur) pour l'animation des journées du Patrimoine 2011

La compagnie A4, anciennement Cercle des 4 Arthur, propose une animation médiévale pour les Journées du Patrimoine. Ces animations auront lieu les 17 et 18 septembre 2011, dans la cour du château de la Madeleine. Il s'agit d'une association de passionnés bénévoles qui remporte chaque année un franc succès auprès des visiteurs du château.

Pour ces deux journées d'animations, le coût pour le Parc s'élève à 2 750 € TTC, correspondant au cachet de la compagnie 4A. Par ailleurs le Parc fournit un stère de bois et 30 bottes de paille, destinées à la décoration de la cour du château.

Renouvellement de la convention-cadre avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Dans le cadre de ses missions de développement économique et social et d'aménagement du territoire, le Parc, dans sa Charte, s'est fixé comme objectif de soutenir le commerce et l'artisanat pour maintenir le dynamisme commercial de son territoire. La CMA des Yvelines est associée à la mise en œuvre de ces divers objectifs depuis le 13 avril 1999 et partage les ambitions du syndicat mixte dans le cadre du renouvellement de sa charte et de l'extension du territoire qui porte à 51 (dont 43 yvelinoises) le nombre de communes adhérentes.

La Chambre de Métiers et le Parc, dans le cadre de leurs compétences respectives, s'accordent pour œuvrer conjointement en faveur du maintien et de la dynamisation de l'artisanat sur le territoire du Parc.

La Chambre de Métiers s'engage à poursuivre ses missions classiques de conseil et d'appui aux différents projets artisanaux sur le territoire et à informer le Parc de leur déroulement, ainsi qu'à apporter son soutien par la mise à disposition de collaborateurs en fonction des besoins et des actions développées et à réaliser un certain nombre de missions qui pourront lui être confiées. La Chambre des métiers peut notamment réaliser des diagnostics pour la mise aux normes en vue de l'accessibilité de locaux professionnels aux personnes handicapées. Le coût unitaire de chaque diagnostic est de 225€.

Cette participation s'effectuera sur cinq grands axes :

1. Aide à l'implantation et au maintien de l'activité
2. Participation au développement durable du territoire
3. Promotion collective des Métiers d'Art
4. Appui au territoire
5. Communication à destination des professionnels

Election d'un représentant du Comité au Bureau syndical

Considérant :

- le départ de M. ROY du Bureau syndical, maire-adjoint de Cernay-La-Ville ;
- la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau membre du collège des communes au sein du Bureau syndical
- la candidature de M. Serge QUERARD, maire de La Celle-Les-Bordes à ce poste ;

Le Comité syndical élit à l'unanimité M. Serge QUERARD en tant que membre du collège des communes au sein du Bureau syndical.

QUESTIONS DIVERSES

. Examen du projet accepté par la DRAC dans le cadre du dispositif des « résidences mission » (appel à projets artistiques). A la demande des maires des communes de Cernay et Senlis et de Madame GOSSARE, maire de Saint-Forget, le projet va être retravaillé grâce à une réunion des partenaires en présence de l'artiste pressenti et de représentants de la DRAC. Le projet paraît en effet trop flou pour être validé en l'état. Les contenus de la participation des habitants doivent notamment être précisés.

. Projet de rénovation du site des Vaux de Cernay. La réponse du service des domaines est enfin parvenue au Parc. Celui-ci évalue à 830 000€ (plus ou moins 15%) la valeur du Petit moulin, actuellement propriété de M. Jean-Marie BRUNEAU. La bâtisse est en bon état intérieur et extérieur. M. VANDEWALLE précise qu'il espère que le département des Yvelines puisse se porter acquéreur, avant la rénovation paysagère de l'intégralité du site des étangs des Vaux de Cernay et la conception d'un projet d'animation muséographique à l'intérieur du moulin. On peut envisager qu'il soit ouvert les samedis et dimanches. Il rappelle que le site doit sa notoriété à la présence d'une école de peinture à la fin du XIXe siècle. Pour cette raison, la faisabilité d'une opération grand Site (au sens des paysages) reste d'actualité. Des représentants du ministère ont effectué une visite de terrain au début du mois de juin. La création d'un espace dédié nécessite l'implication de l'ensemble des collectivités, notamment la région, le département des Yvelines, la ville de Rambouillet proche, les communes de Cernay et de Senlis bien entendu et devrait pouvoir faire l'objet de financements européens.

Plusieurs thématiques peuvent être développées sur le site du petit moulin : paysages, biodiversité, fonctionnement des moulins, géomorphologie spécifique liée à la capture d'un ruisseau par le ru des Vaux (à l'origine du chaos gréseux).

. Réforme des circuits de validation des projets et de la gouvernance du Parc

M.VANDEWALLE informe le comité syndical de sa volonté d'introduire davantage de procédures dans l'émergence et la formalisation d'un projet Parc, dans le contexte de l'élargissement du territoire. Il souhaite qu'un juste équilibre soit trouvé entre le fonctionnement souple qui a toujours prévalu (et qui fait le charme du parc) et la nécessité d'une bonne implication de l'ensemble des acteurs, élus, financeurs, partenaires à chaque étape d'élaboration, de formalisation et de réalisation d'un projet. Pour cela, il souhaite instaurer un circuit de validation (sous la forme d'une fiche projet) qui permette de bien prendre en compte l'ensemble des avis des élus référents d'une thématique, des commissions idoines, de la direction, du bureau et du comité.

Il précise que les futures réunions du bureau syndical viendront préciser les procédures et évolutions de la gouvernance envisagées. Une réunion est prévue le 1^{er} juillet sur cette question et fort probablement une autre réunion se programmée au début septembre sur le même thème.

Il estime ainsi que les commissions vont jouer un rôle accru dans le futur. Il est à prévoir que chaque président de commission devra nécessairement être secondé par un vice-président. Il lui paraît également indispensable que dans chaque commission large, puisse être constitué un petit groupe d'élus assidus (ou commission restreinte) qui permette un fonctionnement efficace du travail de l'équipe du Parc et davantage de collégialité. M.VANDEWALLE estime que le bon rythme de réunion des commissions thématiques serait d'une fois par trimestre.

Synthèse du dernier club des délégués par Mme MEURGER, présidente de la Commission Architecture, Urbanisme et Paysages : celui-ci a eu lieu en mairie de Châteaufort et était consacré à la présence d'installations équestres sur le territoire.

Avec l'élargissement du Parc le nombre de licenciés va passer de 1635 à 6900, le nombre d'établissements équestres de 30 à 122 et le nombre de chevaux de 830 à 2900 chevaux (selon un premier recensement effectué par la mission Aménagement rural du Parc qui devra être confirmé).

Il apparaît que la présence de ces installations engendre plusieurs difficultés : un mouvement spéculatif autour du foncier dès lors que le statut d'agriculteur, accordé relativement facilement aux propriétaires, permet de construire une maison d'habitation pour assurer le gardiennage des chevaux.

Il s'agit d'une profession relativement peu organisée. La qualité écologique des prairies et des cours d'eau est menacée par le surpâturage des équidés, les paysages sont également affectés.

Une mobilisation du parc est attendue afin de prendre la mesure de l'ensemble des enjeux, selon une approche transversale.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 20h.